

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 375

présenté par
M. Tardy

à l'amendement n° 115 de M. Morin

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 2, substituer au mot :

« rendu »

le mot :

« négatif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement apporte une idée très intéressante : demander l'avis de la CNCTR, même en cas d'urgence. Elle aurait alors à se prononcer dans un délai d'une heure.

Cependant mieux vaut-il prévoir que le silence vaut rejet. Il s'agit de pallier une éventuelle surcharge de la CNCTR.